Direction Générale des Ressources / Direction des Achats Question n° 036 et de la Commande Publique

DACP

**REF: DACP2017010** 

Signataire : ED/ES/MC

### Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

RAPPORTEUR: Anthony DAGUET

OBJET :Accord-cadre relatif aux relevés, à la numérisation et aux prestations topographiques pour les années 2017 à 2019. Approbation du projet d'accord-cadre.

### **EXPOSE:**

Le marché relatif aux relevés, à la numérisation et aux prestations topographiques est arrivé à échéance le 31 décembre 2016.

Aussi, afin de continuer à assurer ces prestations pour les quatre années à venir, il y a lieu de passer un accord-cadre à bons de commande, assorti des lots et seuils annuels suivants :

Lots	Seuils minimum	Seuils maximum
Lot n°1: Relevés et numérisation	2 000 € HT	45 000 € HT
Lot n°2 : Prestations topographiques	2 000 € HT	23 000 € HT

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum de ce dernier. Le montant maximum ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville.

L'accord-cadre sera conclu sur procédure adaptée, en application des articles 27, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris sur le fondement de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 4 du guide des procédures adaptées approuvé par le conseil municipal le 30 avril 2009.

L'accord-cadre est conclu pour une période de un an à compter de sa notification et sera renouvelable par reconduction expresse, pour deux période successives de un an.

Pour information, les dépenses réalisées pour l'exécution de l'accord-cadre se sont élevées en 2016 à :

- 32 360,00 € TTC pour le lot n°1
- 7 538,52 € TTC pour le lot n°2

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet d'accord-cadre susvisé.

# DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE	,
Liberté-Egalité-Fraternité	

### VILLE D'AUBERVILLIERS

# REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal :49	SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAI
En exercice :	DI 00 MADG 0017
Présents : 34	DU 23 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

### **PRESENTS:**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

#### **POUVOIRS:**

Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. MONINO Jean-Franç	cois Représenté par :	Mme NEDELEC Soizig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme DUCATTEAU Sylvi	e Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme AISSAOUI Djamila	Représentée par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents: Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : Mme FAGARD Alice

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

N° 036

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF: DACP2017010

Signataire : ED/ES/MC

OBJET :Accord-cadre relatif aux relevés, à la numérisation et aux prestations topographiques pour les années 2017 à 2019. Approbation du projet d'accord-cadre.

### LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics et notamment ses articles 27, 78 et 80 ainsi que l'article 4 du guide des procédures adaptées approuvé par le conseil municipal du 30avril 2009,

Vu le projet d'accord-cadre,

Vu le budget communal,

Considérant que le marché relatif aux relevés, à la numérisation et aux prestations topographiques, est arrivé à échéance le 31 décembre 2016, qu'il y a lieu en conséquence de lancer une nouvelle procédure sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande au regard de la nouvelle règlementation, afin de répondre aux besoins inhérents pour les quatre années à venir.

A l'unanimité.

**DELIBERE:** 

**APPROUVE** le projet d'accord-cadre relatif aux relevés, à la numérisation et aux prestations topographiques, passé sur procédure adaptée pour une période de un an à compter de sa notification, renouvelable par reconduction expresse pour deux période successives de un an.

## L'accord-cadre comportera les lots et seuils annuels suivants :

Lots	Seuils minimum	Seuils maximum
Lot n°1 : Relevés et numérisation	2 000 € HT	45 000 € HT
Lot n°2: Prestations topographiques	2 000 € HT	23 000 € HT

Reçu en préfecture le : 24/03/2017 Publié le : 24/03/2017

Certifié exécutoire le : 24/03/2017

L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG